Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 81 (1984)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Société romande d'apiculture

Assemblée des délégués

Le samedi 17 mars 1984, à 10 heures précises, Lausanne, Restaurant du Rond-Point, avenue des Bergières, à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir. Bus N° 5 ou 6.

Départ vis-à-vis de la gare CFF, devant l'Hôtel Continental. On peut garer les voitures dans les jardins du Comptoir.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (voir journal de juillet 1983, p. 229).
4. Rapport du président.
5. Finances:
   a) comptes 1983;
   b) rapport de la commission de vérification;
   c) budget 1984;
   d) désignation des sections vérificatrices des comptes 1984: Pied-du-Chasseral, St-Maurice, Sierre;
   e) fixation de la cotisation pour 1985.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Adoption du règlement de la Commission d'élevage SAR.
8. Concours des ruchers.
9. Election d'un membre du jury pour le concours des ruchers, en remplacement de M. Chammartin, démissionnaire.
10. Election d'un suppléant du membre du jury susmentionné.
11. Renouvellement au Comité central du mandat de M. Philippe Laperrousaz.
12. Election au Comité central du délégué de la Fédération fribourgeoise, en remplacement de M. Georges Fragnière, arrivé au terme de son mandat.
13. Election d'un membre au Comité central, en remplacement de M. Rodolphe Biselx, démissionnaire.
14. Honorariat.
15. Vœux des sections.
16. Propositions individuelles et divers.

En dérogation de l'article 19 des statuts SAR, les fédérations ont la possibilité d'adresser leurs propositions par écrit au président, André Fournier, La Poudrière 32, 1950 Sion/Platta, jusqu'au 14 mars 1984, à 18 h., pour ce qui concerne la présentation des candidats, en remplacement de MM. Biselx et Chammartin, et du suppléant du jury du concours des ruchers. Il est rappelé que les candidats membres du jury pour le concours des ruchers doivent obligatoirement répondre aux critères de conseillers apicoles en fonction, conformément aux directives fédérales. A 13 h., repas en commun. Fr. 25.— par personne, service et café à discrétion compris (boissons non comprises).

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre, à l'entrée de la salle, **à MM. Rosselet, Girod et Thiévent. Ils seront remboursés entre 9 h. et 9 h. 45.**

Pour le comité:

Le président: **A. Fournier** — Le secrétaire: **Ph. Laperrousaz**

PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1983

Dépenses	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	7 478.55	
Comité	6 551.70	
Gérance et loyer	2 500.—	
Fournitures de bureau	913.50	
Impôts	869.80	
AVS - Allocations familiales	250.—	
Ports	619.10	
Téléphone	427.90	
Taxes CCP	304.10	
Stations d'observations et pesées	895.—	
Contrôle - Propagande du miel	1 692.55	
Assurance RC	4 325.40	
Frais de la bibliothèque	2 209.65	
« Journal suisse d'apiculture »	64 391.80	
Cotisations à charge	4 150.—	
Frais gérance et garde	134.80	
Frais divers	2 205.10	
Aide à l'apiculture	57 447.95	

Recettes		
Cotisations perçues		80 720.—
Annonces du journal		10 017.60
Abonnements divers		3 288.85
Intérêts des fonds		8 409.55
Subsides divers		45 078.05
Ventes diverses		29.—
Recette contrôle du miel		797.—
Versement assurance vol		—.—
Déficit		9 026.85
	157 366.90	**157 366.90**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1983

		Actifs	Passifs
Disponibilités			
Caisse		2.81	
Chèques postaux 10-1480		20 071.93	
Banque Cantonale Vaudoise		755.80	
Crédit Foncier Vaudois		1 152.05	
Banque de l'Etat de Fribourg		28 116.65	
Union de Banques Suisses		76.65	
Réalisable - Titres			
Oblig. BCV 3½ %	10 000.—		
LDG. Banques Cant. Suisses 3½ %	10 000.—		
Oblig. CFV 5¼ %	6 000.—		
Oblig. CFV 5¼ %	5 000.—		
Oblig. Ch. fer Brigue-Viège-Zermatt	5 000.—		
Oblig. Eurofima 5½ %	15 000.—		
Oblig. Eurofima 3¾ %	10 000.—		
Oblig. Ville de Vienne 5¼ %	15 000.—		
Oblig. Eurofima 5¾ %	10 000.—		
Oblig. BEF 5 %	5 000.—		
BDC. BEF 6 %	10 000.—		
BDC. BEF 6 %	10 000.—		
Part Caisse gar. fin.	300.—		
2 parts Comptoir suisse	p.m.	111 300.—	
Annonces à encaisser		3 247.—	
Actifs transitoires		28 711.45	
Immobilisés			
Films	1.—		
Bibliothèque	1.—		
Appareil de projection	1.—		
Matériel-Diplômes-Insignes	898.70	901.70	
Etiquettes-Panonceaux	520.30	520.30	
Fonds assurance vol			34 153.—
Passifs transitoires			50 637.90
Fonds divers			
Bertrand - Fonds réserve	9 361.—		
Entraide	5 436.—		
Dommages	18 000.—		
Aide à apiculture	24 000.—		
Propagande	43 354.06		
Etudes et distinctions	8 670.40		108 821.46
Fonds propres			
Capital au 31 décembre 1982	10 270.83		
Déficit de l'exercice	9 026.85		1 243.98
		194 856.34	**194 856.34**

ÉTAT DES FONDS 1983

Bertrand - Fonds de réserve

Solde au 31 décembre 1982	9 361.—	
Intérêts 1983	—.—	
Solde au 31 décembre 1983		9 361.—
	9 361.—	**9 361.—**

Entraide

Solde au 31 décembre 1982	5 436.—	
Intérêts 1983	—.—	
Solde au 31 décembre 1983		5 436.—
	5 436.—	**5 436.—**

Dommages

Solde au 31 décembre 1982	18 000.—	
Intérêts 1983	—.—	
Solde au 31 décembre 1983		18 000.—
	18 000.—	**18 000.—**

Assurance vol et déprédations

Solde au 31 décembre 1982	35 000.—	
Surprimes 1983	1 033.—	
Intérêts 3 % sur 35 000.—	—.—	
Indemnités payées		1 480.—
Honoraires		400.—
Virement sur PP		—.—
Montant du Fonds au 31 décembre 1983		34 153.—
	36 033.—	**36 033.—**

Rossens et Sion, le 13 janvier 1983 **Le président: A. Fournier**

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Budget de l'exercice 1984

Dépenses	**Comptes 1983**	**Budget 1984**
Assemblée des délégués	7 478.55	7 500.—
Comité	6 551.70	6 500.—
Gérance et loyer	2 500.—	2 500.—
Fournitures de bureau	913.50	1 000.—
Impôts	869.80	900.—
AVS - Allocations familiales	250.—	265.—
Ports	619.10	—.—
Téléphone	427.90	1 500.—
Taxes CCP	304.10	—.—
Stations d'observations et pesées	895.—	925.—
Contrôle et propagande du miel	1 692.55	2 000.—
Assurance RC	4 325.40	4 350.—
Frais de la bibliothèque	2 209.65	2 600.—
« Journal suisse d'Apiculture »	64 391.80	65 000.—
Cotisations à charge	4 150.—	4 200.—
Frais gérance et garde	134.80	135.—
Frais divers	2 205.10	2 000.—
Aide à l'apiculture	57 447.95	58 000.—
	157 366.90	**159 375.—**
Recettes		
Cotisations perçues	80 720.—	80 320.—
Annonces du journal	10 017.60	10 000.—
Abonnements divers	3 288.85	3 200.—
Intérêts des fonds	8 409.55	8 200.—
Subsides divers	45 078.05	45 000.—
Recettes diverses	29.—	100.—
Recettes contrôle du miel	797.—	1 200.—
Surplus assurance vol	—.—	—.—
Déficit d'exploitation	9 026.85	
	157 366.90	**148 020.—**
Dépenses budgétaires	159 375.—	
Recettes budgétaires	148 020.—	
Déficit budgétaire	**11 355.—**	

Rossens, le 31 janvier 1984

G. Fragnière

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA SAR POUR L'EXERCICE 1983

Conformément à ses obligations, la commission de vérification, composée de M. Boo pour la section du Pays-d'Enhaut, de M. Conrad pour la section du Pied-du-Chasseral et de M. Coquoz pour la section de St-Maurice, a procédé à la vérification des comptes de la SAR pour l'année 1983.

Nous avons vérifié les comptes de l'exercice tant en ce qui concerne les recettes que les dépenses, par sondage, en confrontant les écritures avec les pièces justificatives. Il en a été de même pour le bilan, qui est conforme au solde trouvé au Grand-Livre. M. Fragnière s'est tenu à notre entière disposition pour nous fournir les explications et les éclaircissements que nous lui avons demandés.

Aucune erreur n'a été décelée. La comptabilité est très bien tenue avec pièces justificatives pour toutes les écritures.

En conséquence, nous prions les membres présents d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à l'administrateur responsable.

Lausanne, le 4 février 1984.

Les vérificateurs:

MM. Boo, Conrad et Coquoz

VÉTÉRANS SAR - 60 ANS DE SOCIÉTARIAT

INVITATION

Les vétérans SAR ayant en 1984 soixante ans de sociétariat, sont invités à se joindre aux délégations des sections qui, le 17 mars, assisteront à l'assemblée des délégués à Lausanne.

Les présidents de sections sont priés de faire le nécessaire auprès de ces anciens pour que le plus grand nombre possible assiste à nos délibérations.

La SAR se fera un plaisir d'offrir le repas de midi à ces apiculteurs méritants.

Société romande d'Apiculture,
le préposé aux vétérans:
Albert Thiévent

Vœux des sections

1. La même récolte qu'en 1983.

2. Nous félicitons le comité pour son bon travail, et remercions nos collègues apiculteurs d'avoir porté notre ami André Fournier à la présidence de la SAR.

3. Concerne offre de vente de reines que notre journal publie uniquement les annonces relatives aux reines carnoliennes.

4. Enfin un contrôle du miel en ordre.

5. Nous souhaitons vivement que le comité SAR propose pour 1984 les prix de vente du miel suivants:

prix de gros en vrac	Fr. 14.—/kg
prix au détaillant	Fr. 16.—/kg
prix au consommateur	Fr. 18.—/kg

En effet, étant donné que le prix au consommateur est généralement supérieur au prix officiel, il est inutile de l'augmenter. Par contre, dans l'intérêt de la profession, il est indispensable d'augmenter le prix de vente en gros et en vrac.

6. Nous demandons que l'Office vétérinaire fédéral informe le chef technique de la commission d'élevage SAR, des demandes de permis d'importations de reines d'abeilles, afin qu'il puisse donner son préavis.

7. Nous sommes bien déçus de voir ce que le miel contrôlé SAR devient quand il a passé dans les mains de l'UCAR. (Voir miel dépôts UCAR à Cossonay et Orbe.)

8. Maintenir les prix du miel et faire connaître ce merveilleux produit de nos avettes. Continuez à être très attentif et stricts concernant les maladies... Nos vœux... Toujours du soleil... Des hausses à nouveau pleines et tout ira bien... Des remerciements à tous les responsables apicoles de Romandie.

9. Du miel, du miel, du miel! comme nos amis Valaisans en 1983.

10. La bonne entente règne au sein du comité et de la société.

11. Proposition du comité et des membres de la section de changer la date de la Journée apicole du Comptoir de Martigny (1er samedi - cause vendange).

12. Il faut que le «Journal suisse d'apiculture» revienne écrit comme auparavant, surtout pour la lecture.

13. Malgré la menace de la varroase et de l'interdiction, des reines sont importées est-ce que la SAR pourrait intervenir auprès de l'Office vétérinaire fédéral et éventuellement prévoir des sanctions?

14. Bien entourer les jeunes car la jeunesse amène la jeunesse.

15. Tout en veillant à un coût économique de notre journal (utilisation optimum de la place), ne peut-on pas revenir au système antérieur? Texte et pages d'annonces; les annonces dispersées dans le journal peuvent faire un peu «chenit»; de plus l'impact est-il le même?

16. Remerciements au comité SAR pour son dévouement et pour avoir «commandé» la couverture d'un beau vert éclatant de notre journal 84.

Prix du miel: le publier assez tôt dans la saison. N'y a-t-il pas un manque de concordance? (voir page 287 du journal et page 382 de la Blanc).

17. Comme la varroase se trouve dans les ruches du sud de l'Allemagne, dans le Jura français et au nord de l'Italie, chaque apiculteur doit en être bien conscient. Pour que cette maladie arrive le plus tard possible en Suisse romande, les achats de colonies, d'essaims et de nucleis devraient se faire, si cela est possible, uniquement par canton.

18. Du soleil pour ce printemps déjà proche et, pour nos abeilles, à profusion, des fleurs, parmi lesquelles nous avons découvert la rare, la délicate fleur de la reconnaissance qui s'adresse, au terme d'un mandat bien rempli, à M. Georges Fragnière, dont nous avons suivi, au Comité central, le travail inlassable et efficace.

Notre ami Georges a faite sienne, au cours des années, la citation d'un homme légendaire: «Il n'y a pas d'homme cultivé; il n'y a que des hommes qui se cultivent.

19. Aucun, tout va pour le mieux!

20. Rien de spécial.

21. Améliorer les photos du Concours des ruchers.

22. Le 1er octobre 1983, l'assemblée des délégués de la VDSB a voté l'augmentation du prix de son journal de Fr. 1.— pour les six prochaines années, somme à verser sur un compte «réserve» en vue de l'organisation en Suisse de l'APIMONDIA 1989. A ce propos, que pense faire la SAR?

Le film «Varroase» (Allemand) est disponible en version française

Réd.